



BULLETIN D'ADHÉSION // MEMBRE BÉNÉFICIAIRE

Société / Association

Représentée par (nom - prénom)

- Ou - Personne physique en cours de structuration (nom - prénom)

.....

Activité(s)

Adresse

Tél

Email

A compter du 01/03/24, le montant de la cotisation 2024 est de 144€ TTC (120€ HT) en forfait BASIC ou 204€ TTC (170€ HT) en forfait PREMIUM. Détail des services inclus sur le site www.milaparis.fr. Celle-ci encours de date à date (ex : 02/24 à 01/25).

Entourez/Surlignez votre choix : Forfait BASIC vs Forfait PREMIUM

Femmes & minorités de genre entrepreneuses ou en devenir, entourez/surlignez si vous souhaitez bénéficier des ateliers pratiques du programme pour 10€ HT (12€ TTC) :

« ENTREPRENEURIAT CRESCENDO »

Vous pouvez opter pour la double adhésion avec tarif réduit auprès du réseau MAP. Si celle-ci est validée par le MAP, une déduction sera aussi effectuée sur l'adhésion MILA (-20%) et vous recevrez l'avoir correspondant. Plus d'infos & contact Thomas Koffi : <https://www.reseau-map.fr/espace-adherents/>

Merci de nous retourner ce bulletin et la charte dûment remplis à info@milaparis.fr, la facture intégrant l'IBAN du MILA vous sera ensuite envoyée pour règlement par virement.

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association MILA.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition à la demande. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours. L'adhésion du membre susnommé sera validée par le bureau de l'association. L'encaissement de sa cotisation confirme la qualité de membre du postulant et ouvre droit à la participation aux instances délibérantes et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du Code Général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à, le.....

Cachet de la structure et signature du responsable légal :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer adressez-vous au secrétariat de l'association.



Charte du MILA

Le MILA, réseau de soutien et d'accompagnement aux entreprises de la filière musicale, défend et promeut un ensemble de valeurs sociales. Adhérer au MILA c'est s'engager autour de ces valeurs communes.

Écologie

L'adhérent est conscient des enjeux de développement durable et s'engage dans ses comportements personnels et professionnels à être vigilant à :

- Privilégier les circuits courts.
- Favoriser les pratiques locales et éthiques.
- Avoir des partenaires et prestataires responsables.
- Échanger sur les bonnes pratiques.
- Éviter au maximum les produits à usage unique afin de s'engager au mieux dans la durabilité.

Inclusion

L'adhérent est en accord avec les valeurs d'égalité et d'inclusion (de genre, d'orientation sexuelle, d'âge, d'appartenance ethnique ou religieuse etc.), et s'engage à être vigilant au respect de chacun, valeurs prônant notamment :

- La lutte contre tous types de harcèlement moral et sexuel, avec notamment une vigilance du MILA et des adhérents face à des comportements déplacés.
- La diversité et l'inclusion.
- La lutte contre toute forme de discrimination.
- Le respect du droit du travail
- La parité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Partage

L'adhérent est conscient de l'importance du collectif et s'engage en faveur du réseau à respecter des valeurs :

D'entraide envers les autres adhérents, en acceptant de partager son expérience et ses connaissances dans le but d'aider le collectif.

- De solidarité et de soutien entre adhérents.
- De loyauté en respectant les valeurs du réseau et en le promouvant à son cercle professionnel.
- De valorisation des bonnes pratiques auprès des autres adhérents.

Le MILA est un lieu de ressources et d'écoute pour chaque adhérent et ses équipes. Vous pouvez contacter l'un des 2 référents F/H à l'adresse mail indiquée dans le document annexe, ainsi que la cellule Audiens VHSS.

En cas de non-respect des valeurs portées par cette charte, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'agir en conséquence.

Je soussigné.e :

Personne physique ou représentant.e légal.e de la personne morale :

Certifie avoir pris connaissance de la charte du MILA et m'engage à la respecter et à la faire respecter au sein de ma structure.

DATE & SIGNATURE :